



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 10 novembre 2020

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 10 novembre 2020.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- -

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé à l'unanimité le Budget 2021 ;**
- **approuvé le préavis no 21/2020 relatif à la prolongation du délai du crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020 au 31 décembre 2021.**

c) Autres décisions

- **pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant d'offrir aux ateliers Papas contacts un espace dans un local communal en vue d'organiser des séances permettant aux pères divorcés de se dévoiler. Objectif à long terme : faire d'Epalinges une antenne relais du MCPV entre le Nord lausannois et la Broye.**

En outre, le Conseil communal a :

- **assermenté un nouveau Conseiller communal, M. Adame Biruk ;**
- **élu M. Christian Terrier en qualité de membre à la Commission d'urbanisme et des constructions ;**
- **élu M. François Puricelli en qualité de membre suppléant à la Commission d'urbanisme et des constructions ;**
- **pris en considération la motion déposée par M. le Conseiller communal Michel Perret demandant à la Municipalité qu'elle étudie la possibilité d'aménager sans tarder un terrain de football synthétique à Epalinges ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité de prolonger le trottoir depuis le côté Nord du Chemin de la Girarde jusqu'à l'endroit du Chemin de la Vulliettaz qui délimite la ligne territoriale entre Lausanne et Epalinges, ceci afin de sécuriser les piétons ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité de créer un fonds pour les auteurs palinzards ;**
- **pris en considération le postulat (initialement motion), déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité de présenter une étude sur l'approvisionnement en eau de la population en cas de crise, et notamment sur les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement ;**

- renvoyé à une commission pour l'étude de la prise en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'intégration dans les révisions des plans et règlements touchant l'aménagement du territoire et les constructions, de mesures incitatives favorisant la démolition et la reconstruction des bâtiments en vue d'une réduction massive des émissions de CO2. Les résultats de cette étude devront être présentés au Conseil avant la mise à l'enquête ou la présentation du PGA ;
- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Richard Golay demandant à la Municipalité des parkings à vélos modernes et sûrs à Epalinges et d'intégrer à sa réponse la question des lieux et des types de stationnement répondant au mieux au développement de la mobilité à vélo sur le territoire communal ;
- pris en considération le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité de promouvoir et soutenir l'engagement des premiers répondants au sein de notre commune pour sauver des vies ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Richard Golay afin d'encourager l'usage du bois suisse comme matériau de construction écologique ;
- reçu la motion de Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard & consorts demandant à la Municipalité une étude de faisabilité pour la création d'une piscine publique ouverte, d'été, non olympique, sur le territoire de la commune d'Epalinges, qui pourrait le cas échéant se transformer l'hiver en patinoire ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Omuku demandant à la Municipalité une étude quant à la possibilité de rendre gratuit le transport de vélos dans les véhicules de transport public et d'adapter les bus avec des porte-vélos ;
- entendu l'interpellation de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité si le Plan directeur communal et le Plan d'affectation permettront de favoriser la mise en place d'espaces de travail partagé et si la réglementation actuelle rend possible l'installation d'espaces de travail partagé dans les zones d'habitation déjà existantes ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Esteem Okoro demandant à la Municipalité de rendre les transports publics plus attractifs favorisant ainsi le passage du transport individuel au transport en commun ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz demandant à la Municipalité d'évaluer les nuisances sonores liées au trafic et y remédier si nécessaire ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité de faciliter l'accès aux informations concernant les démarches administratives pour les proches confrontés à un deuil ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité la planification d'un accès souterrain unifié pour les Tuileries et la Coop ;
- entendu l'interpellation de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité quels sont les aménagements possibles pour sécuriser le passage du Chemin du Polny pour les piétons, ainsi que le délai inhérent ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel pour une communication détaillée des plans et projets urbanistiques de la Commune via le site internet epalinges.ch ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel quant à la possibilité de mettre en œuvre une meilleure traversée piétonne de la place des Croisettes avant que sa réfection ait lieu dans plusieurs années ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Félix Schmidt sur l'avancement du projet de la ligne de bus du Polny, le Syndic y a répondu de suite.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 12 novembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL